

---

## CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 16 Décembre 2011

---

### ORDRE du JOUR

---

#### ADMINISTRATION GENERALE

---

- 1-/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2011 - APPROBATION
- 2-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE
- 3-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - LISTE DES MARCHES PUBLICS SIGNES PAR M. LE MAIRE - COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL

Les points 2 et 3 ne font pas l'objet de délibérations en Conseil municipal

---

#### SPORTS / JEUNESSE / ENSEIGNEMENT

---

- 4-/ CENTRE OMNISPORTS DE VICHY - TERRAIN SYNTHETIQUE DE RUGBY - PLAN DE FINANCEMENT - APPROBATION - DEMANDES DE SUBVENTIONS
- 5-/ ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE COULON – CARTE SCOLAIRE 2011/2012 – MODIFICATION - DEMI-POSTE D'ENSEIGNANT - CREATION
- 6-/ ECOLE JEANNE D'ARC - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - PARTICIPATION - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

---

#### PERSONNEL COMMUNAL

---

- 7-/ DIRECTION DE LA POPULATION - RECENSEMENT - 7 EMPLOIS DE VACATAIRES - CREATION
- 8-/ PERSONNEL EXTERIEUR - FRAIS DE DEPLACEMENT
- 9-/ ASSOCIATION ORCHESTRE D'HARMONIE DE VICHY - MISE A DISPOSITION PARTIELLE - RENOUELEMENT

---

#### FINANCES

---

- 10-/ COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX – VICHY VAL D'ALLIER - PROPOSITION DE MEMBRES

- 11-/ TARIFS MUNICIPAUX - REVISION 2012
- 12-/ ESPACES VERTS LOCATION MATERIELS DIVERS - TARIFS - CREATION
- 13-/ CIMETIERE - SERVICES EXTERIEURS DES POMPES FUNEBRES - PRESTATIONS ET FOURNITURES - TARIFS - CREATION
- 14-/ MEDIATHEQUE - COTISATIONS DES ABONNES - TARIFS - MODIFICATION
- 15-/ MAISON DES JEUNES - ATELIERS ACTIVITES EDUCATIVES - TARIFS
- 16-/ CENTRE OMNISPORTS - INSTALLATIONS SPORTIVES - TARIFS - CREATION
- 17-/ CENTRE OMNISPORTS - TENNIS COUVERTS ET EXTERIEURS - TARIFS - CREATION
- 18-/ AEROPORT VICHY-CHARMEIL - TARIFS - REVISION
- 19-/ TRAVAUX EN REGIE - LOCATION DE VEHICULES ET ENGINS - TARIFS - MODIFICATION
- 20-/ SEMIV - SUBVENTION REHABILITATION QUARTIER DES AILES - PROJET DE CONVENTION
- 21-/ DECISION MODIFICATIVE N°3 - ANNEE 2011
- 22-/ CREDITS PAR ANTICIPATION SUR LE VOTE DU BP 2012 - INSCRIPTION
- 23-/ SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - ATTRIBUTION
- 24-/ SUBVENTIONS 2012 - ACOMPTES PAR ANTICIPATION - VERSEMENT
- 25-/ TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR
- 26-/ OFFICE DE TOURISME ET DE THERMALISME - BP 2012 - APPROBATION - SURSIS

---

*OPERATIONS TECHNIQUES*

---

- 27-/ EAU POTABLE - CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AVENANT N°11 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE
- 28-/ BOULEVARD URBAIN - ENQUETES PUBLIQUES - DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
- 29-/ PONT ARISTIDE BRIAND - ETUDE DE CIRCULATION - CONVENTION DE PARTICIPATION ET DE FINANCEMENT

---

*AFFAIRES GENERALES*

---

- 30-/ PRIX LUCIEN LAMOUREUX - ATTRIBUTION 2011 - DESIGNATION DU LAUREAT - ANNEE 2012 - FIXATION DU MONTANT DU PRIX
- 31-/ STATUT DE STATION DE TOURISME - DEMANDE DE CLASSEMENT
- 32-/ INDEMNISATION DES DOMMAGES SUBIS PAR UN TIERS SUITE A LA DEGRADATION DE MATERIEL - REMBOURSEMENT

- 33-/ **DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - CESSION - 49 ET 52 RUE DE CHATEAUDUN ET 68 BOULEVARD DENIERE (EN PARTIE) - 03200 VICHY - AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY VAL D'ALLIER**
- 34-/ **DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - IMPLANTATION D'UN POSTE GRDF SUR LE MUR D'ENCEINTE RUE ROOVERE DU TRIBUNAL D'INSTANCE - 26 BOULEVARD CARNOT - 03200 VICHY - CONVENTION DE SERVITUDE - SIGNATURE**
- 35-/ **DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - CONVENTION DE SERVITUDE D'ASSAINISSEMENT SUR LA PARCELLE ZA 41 - 03300 CREUZIER-LE-VIEUX - CONVENTION DE SERVITUDE - SIGNATURE**
- 36-/ **LOTISSEMENT DES SAULES - DENOMINATION DE VOIE D'ACCES - RUE DU PORT BOUTIN**
- 37-/ **DENOMINATION DE VOIE D'ACCES - RUE DE LA GRANDE CHAISE - 03200 VICHY**
- 38-/ **PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS-ORLEANS-CLERMONT-FERRAND-LYON - CONTRIBUTION DE LA VILLE DE VICHY AU DEBAT PUBLIC**

---

*QUESTIONS DIVERSES*

---



VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 16 décembre 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**N°4**

**OBJET :**

**CENTRE  
OMNISPORTS DE  
VICHY**

**TERRAIN  
SYNTHETIQUE DE  
RUGBY ET  
VESTIAIRES**

**PLAN DE  
FINANCEMENT**

**DEMANDES DE  
SUBVENTIONS**

**DIRECTION DES  
SPORTS**

-

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** l'intérêt de poursuivre la modernisation du Centre omnisports de Vichy, afin de renforcer son développement, ainsi que celui du Centre international de séjour,



Séance du 16 décembre 2011

**Considérant** la forte demande d'utilisation des terrains du Centre omnisports par les différents utilisateurs (clubs locaux de Rugby et de Football, stages français et étrangers, formations proposées par le CREPS Vichy Auvergne...),

**Considérant** la nécessité de disposer d'un second terrain " tous temps" équipé de vestiaires, afin de diminuer la surexploitation des terrains engazonnés d'une part, et afin de garantir le développement de la pratique du rugby d'autre part,

**Considérant** la politique de développement durable engagée par la ville de Vichy et notamment la maîtrise de la ressource en eau, la réalisation de ce nouveau terrain permettra la réduction de la consommation d'eau tout en permettant une fréquentation plus importante,

**Considérant** que le programme d'aménagement du terrain synthétique et des vestiaires dédiés représente un budget d'investissement d'environ 1 600 000.00 € HT dont la Ville de Vichy aura la maîtrise d'ouvrage,

**Considérant** l'octroi possible de subventions intégrées dans le plan de financement ci-annexé.

**Propose** au Conseil municipal :

- de solliciter l'aide financière de l'Etat, des collectivités territoriales et de la Fédération Française de Rugby,
- d'approuver le plan de financement.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- autorise M. le Maire à solliciter les subventions précitées et à signer tous les documents correspondants,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

La Ville de Vichy assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération sur des crédits d'investissement 2012/2013.

Afin de permettre une réalisation totale des aménagements (terrain synthétique et vestiaires) prévus dans les délais impartis, plusieurs subventions sont sollicitées auprès de partenaires institutionnels, notamment l'Etat, par l'intermédiaire du C.N.D.S National, les collectivités locales, la Fédération Française de Rugby.

### Répartition des co-financements :

Autofinancement Ville de Vichy.....	<b>945 000 € HT</b>
C.N.D.S.....	<b>280 000 € HT</b>
Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier .....	<b>200 000 € HT</b>
Conseil Régional d'Auvergne.....	<b>75 000 € HT</b>
Fédération Française de Rugby .....	<b>100 000 € HT</b>

<b>TOTAL .....</b>	<b>1 600 000 € HT</b>
.....	<b>1 913 600 € TTC</b>

### Estimation des travaux

- aménagement du terrain synthétique .....	850 000 € HT
- construction de vestiaires .....	750 000 € HT

### Coût de fonctionnement :

Pris en compte par la Ville de Vichy à hauteur de 15 000 €, comprenant l'entretien annuel de la surface par les techniciens du Service des espaces verts, ainsi que l'apport complémentaire de granulat, nécessaire à la bonne tenue du revêtement.



VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 16 décembre 2011

**N°5**

**OBJET :**

**ECOLE  
ELEMENTAIRE  
PIERRE COULON**

**CARTE SCOLAIRE  
2011-2012**

**DEMI-POSTE  
D'ENSEIGNANT**

**CREATION**

**AFFAIRES  
SCOLAIRES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

**Vu** l'arrêté de M. l'Inspecteur d'Académie du 08 novembre 2011 portant sur l'implantation à l'école élémentaire Pierre Coulon d'un demi-poste à compter de la rentrée scolaire 2011/2012,



Séance du 16 décembre 2011 :

**Considérant** les prévisions d'effectifs à l'école élémentaire Pierre Coulon pour l'année scolaire 2011-2012 à savoir 169 élèves à la rentrée 2011 contre 145 à la rentrée 2010 pour 7 classes,

**Propose** au Conseil municipal :

- de prendre acte de l'arrêté de l'Inspecteur d'Académie portant sur la création d'un demi-poste supplémentaire à l'école élémentaire Pierre Coulon,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision,

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,





**VILLE DE VICHY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 16 décembre 2011**

**N°6**

**OBJET :**

**ECOLE JEANNE  
D'ARC**

**DEPENSES DE  
FONCTIONNEMENT**

**PARTICIPATION  
COMMUNALE**

**CONVENTION**

**AFFAIRES  
SCOLAIRES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de l'éducation,



Séance du 16 décembre 2011 :

**Considérant** que la participation communale au fonctionnement des écoles privées ne peut en aucun cas être supérieure aux frais engagés par la commune pour l'école publique,

**Propose** au Conseil municipal :

- de signer une convention d'une durée de 5 ans aux termes de laquelle la ville de Vichy s'engage à participer aux dépenses de fonctionnement de l'école Jeanne d'Arc,
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention,
- de verser une participation financière calculée par référence aux dépenses engagées pour les écoles publiques de la ville.

Cette participation sera constituée d'un forfait de 590 € par enfant pour l'année 2012. Ce forfait sera réévalué en début de chaque année scolaire, est indexé sur la moyenne annuelle de l'indice INSEE des prix à la consommation, l'indice de référence étant la moyenne annuelle pour l'année 2010, soit 119,76. Le versement du forfait ainsi défini sera effectué trimestriellement, à terme échu, dans le mois suivant la période de référence, au vu d'un état des élèves inscrits à l'école Jeanne d'Arc au 15 octobre ou d'un état modificatif fourni en cas de changement au cours des trimestres suivants.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions
- autorise M. le Maire à signer la convention citée ci-dessus,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 16 décembre 2011

N°7

OBJET :

DIRECTION DE LA  
POPULATION

RECENSEMENT

7 EMPLOIS DE  
VACATAIRES

CREATION

DIRECTION DES  
RESSOURCES  
HUMAINES

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,



Séance du 16 décembre 2011

**Vu** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

**Vu** le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

**Vu** le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

**Vu** l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

**Considérant** la nécessité de recruter chaque année des agents recenseurs pour procéder au recensement de la population,

**Propose** au conseil municipal :

- de créer 7 emplois d'agents recenseurs pour les périodes du recensement,

- de maintenir la rémunération de ces agents sur les bases suivantes :

Deux séances de formation : 50 €

Forfait tournée de reconnaissance : 250 €

Montant du formulaire logement à l'unité : 2,75 €

Montant du formulaire habitants à l'unité : 1,60 €

Montant du formulaire d'adresse non enquêtée : 2,75 €

Montant du formulaire de logement non enquêté : 1,60 €



**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que la rémunération correspondant à ce poste sera imputée à l'article 64131, fonctionnalité 020 du budget.
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.  
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 16 décembre 2011

**N°8**

**OBJET :**

**FRAIS DE  
DEPLACEMENT DU  
PERSONNEL  
EXTERIEUR**

**REMBOURSEMENT**

**DIRECTION DES  
RESSOURCES  
HUMAINES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

le :

*Publiée ou notifiée*

le :

M. le Maire,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,



Séance du 16 décembre 2011

**Vu** le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007, applicable aux agents des collectivités territoriales, modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics,

**Vu** l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements qui a fait l'objet d'une modification le 26 août 2008.

**Vu** les délibérations du 28 juin 2002 du 15 décembre 2010 et du 22 avril 2011 autorisant le remboursement des frais de déplacement du personnel et fixant les taux des indemnités,

**Considérant** que les frais de déplacement comprennent les frais de transports, de repas et d'hébergement

**Considérant** qu'il revient à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer les conditions et taux de remboursement forfaitaire des frais de déplacement,

**Propose** au Conseil municipal :

- de retenir la prise en charge des frais de déplacement en faveur du personnel intervenants extérieurs dans les mêmes conditions que celles applicables au personnel de la Ville de VICHY.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 Décembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 16 décembre 2011

**N°9**

**OBJET :**

**ASSOCIATION  
ORCHESTRE  
D'HARMONIE DE  
VICHY  
MISE A DISPOSITION  
PARTIELLE DE  
PERSONNEL**

**RENOUVELLEMENT**

**DIRECTION DES  
RESSOURCES  
HUMAINES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, article 61 notamment ;

**Vu** la loi du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique ;





Séance du 16 décembre 2011

**Vu** le décret n° 85 -1081 du 8 octobre 1985 modifié relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux ;

**Considérant** qu'il importe d'affecter des agents à temps partiel auprès de l'association de l'Orchestre d'harmonie de Vichy afin d'assurer la direction musicale et artistique de l'orchestre ainsi que la mise en place des instruments ;

**Considérant** que les conditions notamment financières de mise à disposition doivent faire l'objet d'une convention entre la Ville de Vichy et l'association de l'Orchestre d'harmonie de Vichy ;

**Considérant** que la commission administrative paritaire sera consultée à ce sujet ;

**Propose** au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions, dont les projets se trouvent en annexe, réglant les modalités pratiques de la mise à disposition partielle d'agents de la Ville de Vichy auprès de l'association de l'Orchestre d'harmonie de Vichy.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011  
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**VILLE DE VICHY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 16 décembre 2011**

**N°10**

**OBJET :**

**COMMISSION  
INTERCOMMUNALE  
DES IMPOTS DIRECTS**

**PROPOSITIONS DE  
MEMBRES**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général des impôts,



Séance du 16 décembre 2011

**Vu** l'article 1650 A du Code général des impôts instituant la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) qui se substitue aux Commissions Communales des Impôts Directs (CIID) de chaque commune membre, en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

**Vu** l'article 34 de la 4ème loi de finances rectificative pour 2010 fixant les modalités de révision des valeurs locatives des locaux professionnels, qui a rendu cette création obligatoire.

**Considérant** qu'en conséquence, chaque groupement levant la fiscalité professionnelle unique doit délibérer pour créer sa CIID qui aura pour rôle :

- la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- l'émission d'un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale,

**Considérant** que VICHY VAL D'ALLIER (VVA) doit en conséquence créer, pour l'exercice 2012, une CIID qui sera composée de 11 membres, à savoir : le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué) et 10 commissaires,

**Considérant** que la composition de la CIID fera l'objet d'une délibération du Conseil communautaire, sur proposition des communes membres, d'une liste composée des noms de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 situés hors périmètre intercommunal) et de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants. Cette liste devra être transmise au directeur départemental des finances publiques qui sera alors chargé de désigner les 10 commissaires titulaires et les 10 commissaires suppléants. La durée des mandats des commissaires ainsi désignés sera à partir de là la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.



Séance du 16 décembre 2011

**Considérant** que les 9 communes de l'agglomération ayant le plus de bases de TP, dont la commune de Vichy, ont à désigner chacune 2 titulaires et 2 suppléants qui devront satisfaire aux conditions règlementaires suivantes :

- être français ou ressortissant d'un pays de l'Union Européenne,
- avoir au moins 25 ans,
- jouir de ses droits civils,
- être inscrit aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres,
- être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission,

**Vu** le courrier du 5 octobre 2011 de VVA demandant aux communes membres de faire des propositions de membres,

**Propose** au Conseil municipal :

- de désigner pour représenter la commune de Vichy :

En qualité de commissaires titulaires :

- M. Gabriel MAQUIN - né le 10 Octobre 1949 à CHATEAUROUX  
- domicilié 9, Chemin du Jolybois - 03700 SERBANNES
- Mme Claire GRELET - née le 18 Août 1950 à CORREZE -  
domiciliée 10, Place de la Victoire à VICHY

En qualité de commissaires suppléants :

- Mme Carine PORTE - née le 26 mai 1970 à PARIS - domiciliée 47  
rue du Léry - 03 700 BELLERIVE-SUR-ALLIER
- M. Luc ROBIN - né le 23 juin 1955 à VICHY - domicilié 35 rue de  
la barge - 03 300 CUSSET



Séance du 16 Décembre 2011

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, par 25 voix pour et 8 contre :

- adopte cette proposition,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 16 décembre 2011

N°11

OBJET :

TARIFS MUNICIPAUX

REVISION 2012

DIRECTION DES  
FINANCES

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 2°,



Séance du 16 décembre 2011

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°3 en date du 28 mars 2008 prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** qu'il convient de faire supporter aux usagers des services municipaux une juste part du coût réel que ces services représentent dans le budget communal,

**Propose** au Conseil municipal :

- de pouvoir réviser pour l'année 2012 les tarifs des services municipaux ci-après :
  - Animations sportives et socio-éducatives
  - Yacht-club
  - Passeport Sportif - Mercredis Sportifs - Mini Mercredis
  - Tennis
  - Centre Médico-Sportif
  - Matériel contrôle sports
  - Maison des Jeunes
  - Médiathèque
  - Conservatoire à Rayonnement Départemental
  - Cimetière - Taxes d'inhumation et Dépositaire
  - Cimetière - Tarifs des concessions funéraires
  - Cimetière - Service extérieur des Pompes Funèbres
  - Espaces verts - location de plantes
  - Espaces verts - location de divers matériels
  - Travaux en régie et locations de matériels, véhicules, engins
  - Marchés d'approvisionnement - droits de place
  - Domaine public communal - droits de place
  - Marché couvert - redevances d'occupation
  - Service Communal d'Hygiène et de Santé
  - Taxis et Fiacles - Droits de stationnement
  - Parkings - Horodateurs
  - Fêtes foraine de printemps
  - Salle des fêtes
  - Garderie dans les écoles maternelles et primaires



Séance du 16 décembre 2011

- Restaurant scolaire
- Atelier de reprographie - facturation de travaux
- Elections - tarifs des listings et étiquettes fournis aux candidats
- Régie publicitaire
- Foire à la brocante
- Location matériel de fêtes
- Impôt sur les spectacles
- Aéroport de Vichy Charmeil
- Brigade verte - tarifs des interventions.

...sans qu'ils puissent augmenter de plus de 5% par rapport aux tarifs de l'année 2011, sauf décision différente prise expressément par le Conseil municipal,

- de lui donner mandat pour fixer définitivement les tarifs dont il s'agit par décision municipale, en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisés,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte ces propositions,
  - dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget primitif de l'exercice 2012,
  - charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.
- 

A Vichy, le 16 décembre 2011.  
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,





VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 16 décembre 2011

N°12

OBJET :

ESPACES VERTS

LOCATION DIVERS  
MATERIELS

TARIFS

CREATION

DIRECTION DES  
FINANCES

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 3 mars 1972 adoptant le principe de la location de matériel communal, ainsi que les tarifs correspondants,



Séance du 16 décembre 2011

**Vu** les délibérations successives du Conseil municipal modifiant les tarifs des coûts horaires de main d'œuvre de travaux en régie ainsi que les tarifs de location de véhicules et engins, et particulièrement la dernière délibération n°28/B du 19 décembre 2003,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2010 créant les tarifs pour la location des divers matériels « espaces verts »,

**Considérant** la nécessité de créer de nouveaux tarifs pour la location des divers matériels « espaces verts »,

**Propose** au Conseil municipal :

- de créer les nouveaux tarifs suivants :

	<b>Prix TTC</b>
Fertilisants (par passage et par terrain)	510.00 €
Semences de gazon pour travaux de regarnissage (par intervention et par terrain)	495.00 €
Amendements sableux et humiques (par intervention et par terrain)	1 290.00 €

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 704 - fonctionnalité 823 du budget de la Ville, et que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er Janvier 2012,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 16 décembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 16 décembre 2011

**N°13**

**OBJET :**

**SERVICES  
EXTERIEURS DES  
POMPES FUNEBRES  
CIMETIERE**

**PRESTATIONS ET  
FOURNITURES**

**TARIFS**

**CREATION**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 16 décembre 2011

**Vu** la délibération n°12/A du Conseil municipal en date du 28 novembre 1997 relative aux tarifs des prestations et fournitures du Service extérieur des pompes funèbres,

**Vu** les délibérations successives et notamment celle du 12 décembre 2011 révisant les tarifs,

**Considérant** la nécessité de créer de nouveaux tarifs pour les prestations concernant des petits cercueils (jusqu'à 80cm) et de créer un nouveau tarif pour le scellement d'urne sur les monuments funéraires, prestation de plus en plus demandée par les familles,

**Propose** au Conseil municipal :

- de créer les nouveaux tarifs suivants :

**Prix HT**

Creusement sépulture (cercueils jusqu'à 80cm)	209,03 € (250 € TTC)
Creusement pour dégagement de tampon d'ouverture de caveau (cercueils jusqu'à 80cm)	209,03 € (250 € TTC)
Scellement d'urne	35,95 € (43 € TTC)

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 706 du budget annexe « Cimetière », et que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er Janvier 2012,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**VILLE DE VICHY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 16 décembre 2011**

**N°14**

**OBJET :**

**MEDIATHEQUE**

**COTISATIONS DES  
ABONNES**

**TARIFS**

**MODIFICATION**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 16 décembre 2011

**Vu** la délibération n°15 du 29 septembre 2006 réactualisant les tarifs des cotisations des abonnés de la Médiathèque Valery Larbaud,

**Considérant** que pour maintenir le service rendu aux lecteurs à un niveau équivalent tant sur le plan qualitatif que quantitatif il convient de revoir les cotisations des abonnés de la Médiathèque inchangées depuis 2006,

**Propose** au Conseil municipal :

- de procéder à une actualisation des cotisations des abonnés de la Médiathèque Valery Larbaud comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>Tarif 2011</b>	<b>Tarif 2012</b>
Cotisation Jeunes jusqu'à 18 ans	4,00 €	<b>5,00 €</b>
Cotisation Etudiants et stagiaires (-25 ans)	5,00 €	<b>6,00 €</b>
Cotisation Adultes domiciliés à Vichy et Curistes	12,00 €	<b>13,50 €</b>
Cotisation Collectivités Vichy	15,00 €	<b>16,50 €</b>
Cotisation Adultes extérieurs	20,00 €	<b>22,00 €</b>
Cotisation Collectivités extérieures	22,00 €	<b>24,00 €</b>



Séance du 16 décembre 2011

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 7062 fonctionnalité 321 du budget principal de la Ville de Vichy, et que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er Janvier 2012.
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.  
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**VILLE DE VICHY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 16 décembre 2011**

---

**N°15**

**OBJET :**

**MAISON DES JEUNES**

**ACTIVITES  
EDUCATIVES  
ATELIERS**

**TARIFS**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,





Séance du 16 décembre 2011

**Vu** la délibération n°20 du 30 juin 1994 relative à la création des activités de la Maison des jeunes,

**Considérant** qu'en raison de l'évolution de la demande du public en matière de loisirs créatifs, les ateliers Arts Plus ont été amenés à supprimer certaines de leurs activités et à créer de nouveaux ateliers,

**Propose** au Conseil municipal :

- de supprimer les tarifs suivants :
  - grès Céram
  - plâtre
  - plâtre extra fin de moulage
  - algirate, pierre de constitution
  - cire à mouler
  - latex, plastiline
  - résine d'inclusion, résine époxy, résine polyester
  - cire à bougie
  - élastomère de silicone
  
- de créer les tarifs suivants :
  - émaux de Briare qualité intermédiaire le kilo 9 €
  - mélange de mosaïque le kilo 8 €

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
  
- dit que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 7062 fonctionnalité 422 du budget principal de la Ville de Vichy, et que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er septembre 2012.
  
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**VILLE DE VICHY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 16 décembre 2011**

**N°16**

**OBJET :**

**CENTRE OMNISPORT**

**INSTALLATIONS  
SPORTIVES  
DROITS D'ACCES**

**TARIFS**

**CREATION**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°20 du 20 décembre 2002 fixant les tarifs des prestations liées à l'exploitation du Centre omnisports de Vichy,



Séance du 16 décembre 2011

**Vu** la délibération n°4 du 4 juillet 2003, portant délégation de gestion et d'exploitation de certains équipements du Centre omnisports,

**Vu** la délibération n°12 du 12 septembre 2003 réactualisant les tarifs de location pour la part des installations sportives du Centre omnisport dont la Ville de Vichy assure la gestion,

**Vu** la délibération n°22 du 15 décembre 2010 créant des nouveaux tarifs de location de locaux de la Tour des juges,

**Considérant** que de nombreuses clés ordinaires ou de sécurité ont été perdues très fréquemment et afin de responsabiliser les personnes en charge des clés,

**Propose** au Conseil municipal :

- de créer les tarifs de facturation suivants :
- Perte d'une clé ordinaire : 10 €
- Perte d'une clé de sécurité : 40 €

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 70878 fonctionnalité 414 du budget principal de la Ville de Vichy, et que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er Janvier 2012.
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**VILLE DE VICHY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 16 décembre 2011**

**N°17**

**OBJET :**

**CENTRE OMNISPORT**

**TENNIS COUVERTS  
ET EXTERIEURS**

**TARIFS**

**CREATION**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°21 du 14 décembre 2001 fixant les tarifs en euros pour la location des tennis au Centre omnisports,



Séance du 16 décembre 2011

**Considérant** que des aménagements ont été faits sur les courts extérieurs n°9, 10 et 11 notamment au niveau de l'éclairage pour une utilisation en nocturne,

**Considérant** la nécessité de créer un tarif pour un abonnement de 10 heures pour le court extérieur n°3,

**Propose** au Conseil municipal :

- de créer les tarifs suivants :

<b>TARIF 2012</b>		
	Court n°3	Court n°9, n°10, n°11 avec éclairage
<b>Individuel</b>		
<b>Plus de 18 ans</b>		
1 court pour 1/2h		4,00 €
1 court abonnement 10h	74,00 €	72,00 €
<b>Licencié FFT</b>		
1 court pour 1/2h		3,40 €
1 court abonnement 10h	64,00 €	61,30 €
<b>Moins de 18 ans</b>		
1 court pour 1/2h		2,90 €
1 court abonnement 10h	56,00 €	51,50 €
<b>Groupe</b>		
<b>Centre de loisirs et groupe scolaire</b>		
1 court pour 1/2h		1,50 €
1 court abonnement 10h		28,60 €
<b>CGOS et comité d'entreprise</b>		
1 court pour 1/2h		2,90 €
1 court abonnement 10h	46,00 €	51,50 €



Séance du 16 décembre 2011

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 70631 fonctionnalité 414 du budget principal de la Ville de Vichy, et que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er Janvier 2012.
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.  
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 16 décembre 2011

**N°18**

**OBJET :**

**AEROPORT  
VICHY-CHARMEIL**

**TARIFS**

**REVISION**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°3 du 19 décembre 2003 portant création du budget annexe « Aéroport de Vichy-Charmeil »,



Séance du 16 décembre 2011

**Vu** la délibération n°6 du 19 décembre 2003 fixant les tarifs afférents au fonctionnement de l'Aéroport de Vichy-Charmeil,

**Vu** la délibération n°18/A du 13 février 2004 fixant certains tarifs complémentaires,

**Considérant** la nécessité de réactualiser certains tarifs de l'Aéroport Vichy-Charmeil,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'actualiser le tarif suivant :

## Redevance d'atterrissage

### TARIF CLUB DE REFERENCE

Tonne	Tarif TTC N-1	HT 2012	Tarif TTC 2012
1	5,35 €	4,78 €	5,72 €

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- dit que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 706 fonctionnalité 816 du budget annexe « Aéroport Vichy-Charmeil », et que ce tarif s'appliquera à compter du 1er Janvier 2012,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,





**VILLE DE VICHY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 16 décembre 2011**

**N°19**

**OBJET :**

**TRAVAUX EN REGIE  
ET LOCATION DE  
VEHICULES ET  
ENGINS**

**TARIFS**

**MODIFICATION**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 16 décembre 2011

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 3 mars 1972 adoptant le principe de la location de matériel communal, ainsi que les tarifs correspondants,

**Vu** les délibérations successives du Conseil municipal modifiant les tarifs des coûts horaires de main d'œuvre de travaux en régie ainsi que les tarifs de location de véhicules et engins, et particulièrement la dernière délibération n°28 du 19 décembre 2003,

**Considérant** la nécessité de supprimer et de créer de nouveaux tarifs pour la location de véhicules et engins,

**Propose** au Conseil municipal :

- de supprimer les tarifs suivants :
  - Point à temps sur porteur
  - Tracto-tondeuse
  - Broyeur de branches
  - Tracteur balayeur

- de créer les tarifs suivants :

	<u>Tarif horaire TTC</u>
• Mini-pelle 2,7T	24.20 €
• Mini-pelle 3,5T	29.50 €
• Répandeuse d'émulsion tractée	26.65 €

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 70688-fonctionnalité 024 et l'article 7037-fonctionnalité 01 du budget de la Ville, et que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er Janvier 2012,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 16 décembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**VILLE DE VICHY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 16 décembre 2011**

---

**N°20**

**OBJET :**

**SEMIV**

**SUBVENTION  
REHABILITATION  
DES AILES**

**CONVENTION**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

---

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 16 décembre 2011

**Vu** la délibération en date du 29 mars 2004 approuvant le diagnostic préalable à un Programme de rénovation urbaine sur le grand secteur des Ailes et de Port Charmeil,

**Vu** la délibération en date du 31 mars 2006 approuvant le plan local d'urbanisme,

**Vu** la délibération en date du 2 juin 2006 autorisant M. le Maire à signer trois marchés d'études de définition du projet de développement urbain du secteur du stade Darragon,

**Vu** la délibération en date du 15 décembre 2010 approuvant un droit de préemption urbain renforcé,

**Considérant** que dans le cadre de son projet de réhabilitation des Ailes, la SEMIV a demandé à la Ville de Vichy l'attribution d'une subvention afin de pouvoir réaliser la rénovation de 574 logements, avec pour objectifs de :

- améliorer la performance énergétique des logements
- en renouveler l'attractivité
- maîtriser l'évolution des charges locatives.

**Considérant** que le coût total de cette opération s'élève à 14 200 000 € TTC,

**Considérant** que pour mener à bien ces travaux, la Ville de Vichy pourrait allouer à la SEMIV une subvention de 445 500 €,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 445 500 € payable en deux termes égaux, sur sollicitation de la SEMIV, en 2012 et 2013,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-jointe.



Séance du 16 décembre 2011

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que la dépense correspondante sera inscrite à l'article 2042 fonctionnalité 72 du budget principal de la Ville de Vichy,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.  
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 16 décembre 2011

**N°21**

**OBJET :**

**COMPTABILITE  
COMMUNALE**

**DECISION  
MODIFICATIVE N°3  
ANNEE 2011**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 16 décembre 2011

**Vu** la délibération n°13 du 22 Avril 2011 relative au Budget primitif 2011,

**Considérant** la nécessité de prévoir les crédits en dépenses et en recettes destinés à assurer l'équilibre des opérations comptables de l'exercice 2011,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'approuver la décision modificative telle qu'elle figure sur la liste annexée à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, par 25 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.  
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**VILLE DE VICHY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 16 décembre 2011**

**N°22**

**OBJET :**

**CREDITS PAR  
ANTICIPATION SUR  
LE VOTE DU B.P. 2012**

**INSCRIPTION**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,





Séance du 16 décembre 2011

**Vu** la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 concernant l'amélioration de la décentralisation et notamment son article 15,

**Considérant** que le budget primitif 2012 ne pourra être voté dès le tout début de l'année,

**Propose** au Conseil municipal :

-d'autoriser par anticipation sur le budget 2012, section d'investissement, l'inscription des crédits suivants définis en annexe, pour un montant total de :

-Budget Principal.....	3 648 400,00 €
-Budget Salles meublées .....	143 000,00 €

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 16 décembre 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°23

OBJET :

**SUBVENTIONS  
EXCEPTIONNELLES**

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ATTRIBUTION**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°200-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10,

**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi susvisée et prévoyant la transparence financière des aides octroyées par les personnes physiques,



Séance du 16 décembre 2011

**Vu** la circulaire du 18 janvier 2010, relative aux relations entre les pouvoirs publics et associations,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'allouer une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

1. COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE LA COLLINE.....	150 €
2. COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE BEAUSEJOUR ....	150 €
3. COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE PIERRE COULON....	150 €
4. COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE SEVIGNE.....	150 €
5. COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE LYAUTEY .....	150 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 211.	
6. ASSOCIATION D'ENSEIGNANTS ET DE PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE GEORGES MECHIN .....	300 €
7. JACQUES LAURENT ASSOCIATION.....	300 €
8. COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PIERRE COULON .....	900 €
9. COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PAUL BERT .....	300 €
10. AMICALE SEVIGNE LAFAYE .....	300 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 212.	
11. ACADEMIE DU VERNET .....	500 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 33.	
12. COMITE D'ORGANISATION CHALLENGE .....	12 000 €
13. SASP JEANNE D'ARC DE VICHY VAL D'ALLIER AUVERGNE BASKET .....	25 000 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 40.	
14. ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES DE MARQUES AUTOMOBILES DE VICHY .....	3 937 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 90.	

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 16 décembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 16 décembre 2011

**N°24**

**OBJET :**

**SUBVENTIONS 2012**

**ACOMPTES PAR  
ANTICIPATION**

**VERSEMENT**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article 33, alinéa 2 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,



Séance du 16 décembre 2011

**Vu** l'article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982,

**Vu** l'instruction n°85-147-MO du 20 novembre 1985,

**Considérant** qu'il est nécessaire en début d'année de verser par anticipation tout ou partie de la subvention allouée habituellement à un certain nombre d'associations dont les ressources sont essentiellement constituées de subventions municipales, afin de leur permettre de continuer leurs activités,

**Propose** au Conseil municipal :

- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE..... 400 000 €  
Imputation : chapitre 65 article 657362, fonctionnalité 520
- OFFICE DE TOURISME ET DE THERMALISME... 1 500 000 €  
Imputation : chapitre 65 article 65737, fonctionnalité 95
- RACING CLUB DE VICHY (Section Football)..... 15 500 €  
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 40
- RACING CLUB DE VICHY (Section Rugby) ..... 78 750 €  
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 40
- RACING CLUB DE VICHY (Section Athlétisme) ..... 3 900 €  
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 40
- SASP JEANNE D'ARC DE VICHY VAL D'ALLIER  
AUVERGNE BASKET ..... 65 000 €  
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 40
- CLUB DE L'AVIRON VICHYSOIS..... 15 300 €  
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 40
- COMITE DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES DU  
PERSONNEL COMMUNAL DE LA VILLE DE VICHY.....  
..... 200 000 €  
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 520
- MUSEE DE L'OPERA..... 52 650 €  
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 322



Séance du 16 décembre 2011

- GROUPEMENT DES USAGERS DU MARCHÉ COUVERT ...  
..... 12 000 €  
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 91
  
- SOCIÉTÉ DES COURSES DE VICHY ..... 111 670 €  
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 95
  
- ÉPICERIE SOLIDAIRE ..... 10 000 €  
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 524

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
  
- décide le versement au début de l'exercice 2012 tout ou partie des subventions qui seront allouées lors du vote du budget primitif 2012 comme indiquées sur la liste ci-dessus,
  
- dit que les crédits correspondants seront repris et éventuellement complétés au budget primitif 2012 au chapitre et article mentionnés sur la liste ci-dessus,
  
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.  
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 16 décembre 2011

**N°25**

**OBJET :**

**TAXES ET  
PRODUITS  
IRRECOUVRABLES**

**ADMISSION EN  
NON-VALEUR**

**BUDGET  
PRINCIPAL  
ET  
BUDGET ANNEXE  
LOCATIONS  
INDUSTRIELLES**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

le :

*Publiée ou notifiée*

le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 16 décembre 2011

**Considérant** la demande présentée par Mme le Receveur municipal de Vichy relative à l'admission en non-valeur de différents produits irrécouvrables s'élevant à la somme de 13 640.93 € (treize mille six cent quarante euros et quatre-vingt treize centimes) afférents aux exercices :

**BUDGET PRINCIPAL : (9 890.39 €)**

- 2003 .....	0.49 €
- 2004 .....	458.57 €
- 2005 .....	1 652.92 €
- 2006 .....	820.58 €
- 2007 .....	2 073.57 €
- 2008 .....	1 456.86 €
- 2009 .....	1 783.04 €
- 2010 .....	1 221.46 €
- 2011 .....	422.90 €

**LOCATIONS INDUSTRIELLES : (3 750.54 €)**

- 2001 .....	3 750.54 €
--------------	------------

**TOTAL GENERAL ..... 13 640.93 €**

dont elle n'a pu effectuer le recouvrement,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'approuver cette demande.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables susvisés pour un montant total de 13 640.93 € (treize mille six cent quarante euros et quatre-vingt treize centimes),





Séance du 16 décembre 2011

- dit que les dépenses correspondantes seront respectivement imputées à l'article 654, fonctionnalité 01 du budget Principal et à l'article 654, fonctionnalité 01 du budget Locations Industrielles,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**VILLE DE VICHY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 16 décembre 2011**

**N°26**

**OBJET :**

**OFFICE DE  
TOURISME ET DE  
THERMALISME**

**BP 2012  
APPROBATION  
SURSIS**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

le :

*Publiée ou notifiée*

le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article 7 de la loi 64-698 du 10 juillet 1964 relative à la création d'Offices de Tourisme dans les stations classées,



Séance du 16 décembre 2011

**Vu** l'article R.2231-46 du Code général des collectivités territoriales relatif à la présentation du budget primitif de l'Office de tourisme au Comité de direction qui en délibère avant le 15 Novembre de l'année précédent son exécution et qui le soumet ensuite au Conseil municipal pour approbation,

**Vu** la délibération en date du 14 novembre 2011, par laquelle le Comité de direction de l'Office de tourisme et de thermalisme de Vichy a voté le budget primitif pour l'exercice 2012,

**Considérant** que ce document comporte en recettes une subvention à obtenir de la Ville de Vichy pour assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice en cause,

**Considérant** que le budget 2012 n'a pas encore été voté par le Conseil municipal de Vichy et que, dans ces conditions, la subvention susvisée ne peut être d'ores et déjà attribuée,

**Propose** au Conseil municipal :

- de surseoir à l'approbation du budget primitif pour l'exercice 2012 de l'Office du tourisme, dans l'attente de la détermination du taux des impositions et du vote du budget primitif de l'exercice 2012 pour la Ville de Vichy,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide pour les motifs évoqués ci-dessus de surseoir à l'approbation du budget primitif de l'exercice 2012 de l'Office de tourisme et de thermalisme de Vichy,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 16 décembre 2011

N°27

OBJET :

**SERVICE PUBLIC DE  
L'EAU POTABLE**

**CONTRAT DE  
CONCESSION AVEC  
CBSE**

**AVENANT N°11**

**DIRECTION  
GENERALE DES  
SERVICES  
TECHNIQUES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

le :

*Publiée ou notifiée*

le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'acte en date du 28 février 1990 par lequel la Ville de Vichy a délégué à la CBSE, Compagnie Bourbonnaise de Services et d'Environnement, la gestion du service public de l'eau potable pour une durée de 30 ans,



Séance du 16 décembre 2011

**Vu** les avenants précédemment conclus sur ce contrat de concession, au nombre de 10, qui ont permis sur les 20 ans passés d'ajuster les conditions économiques et techniques aux évolutions des besoins,

**Vu** l'arrêt « Commune d'Olivet » aux termes duquel le Conseil d'Etat décide que les contrats de délégation de service public conclus avant 1995 pour une durée supérieure à 20 ans deviendront caducs à compter du 05/02/2015, sauf justifications économiques soumises à l'examen du Directeur départemental des finances publiques,

**Vu** la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) et ses textes d'application,

**Vu** le marché d'études confié en décembre 2009 au groupement POÏRY, Finance Consult – Cabinet Cabanes pour un diagnostic technique, juridique et financier du service délégué,

**Considérant** le rendu de cet audit, concluant tout d'abord à un bon niveau de la qualité du service actuel mais aussi à l'intérêt aujourd'hui :

- d'adapter le contrat à l'évolution des conditions économiques, techniques et réglementaires imposées par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006.
- d'améliorer le service rendu aux usagers et le niveau d'information de la collectivité.
- de convenir des travaux à réaliser sur les installations et les réseaux pour les prochaines années à même de sécuriser la filière de traitement et de maintenir le patrimoine en bon état.

**Considérant** les négociations menées avec CBSE depuis fin 2010 pour la mise au point d'un avenant n°11 au contrat de concession, portant principalement sur trois principaux points suivants :

- Le maintien de la qualité du service et mise en place de dispositions contractuelles permettant de mieux encadrer les nouveaux enjeux et d'assurer un suivi pertinent du contrat,
- La contractualisation d'un programme de travaux de 3 656 000 € à la charge du délégataire, visant à améliorer et sécuriser la qualité de l'eau distribuée (poursuite du programme de suppression des branchements en plomb et des programmes de



Séance du 16 décembre 2011

renouvellement de canalisations et autres accessoires du réseau, amélioration et sécurisation de la filière de traitement, fiabilisation de la mise à l'équilibre calco-carbonique, optimisation du rejet des eaux de lavage des filtres, mise aux normes de la filière actuelle d'adjonction de charbon actif en poudre, mise en place de groupes électrogènes).

- La maîtrise de l'évolution du prix de l'eau n'autorisant pour la durée résiduelle du contrat que deux hausses limitées des tarifs, la première lors de la mise en œuvre du présent avenant et la seconde le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

- La constitution d'une soulte de 1.8 M€ nécessaire à l'équilibre du contrat au regard des nouveaux investissements prévus par cet avenant.

**Vu** l'avis du Trésorier payeur général de l'Allier en date du 14 juin 2011 portant sur la poursuite du contrat en cours jusqu'à son terme au regard de la jurisprudence « Commune d'Olivet » et prenant en considération les modifications apportées par le projet d'avenant n° 11,

**Propose** au Conseil municipal :

- de conclure un avenant n°11 au contrat de concession du 28 février 1990 pour le service public eau potable entérinant les dispositions ci-avant exposées,
- d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant et ses annexes,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, par 25 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**VILLE DE VICHY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 16 décembre 2011**

**N°28**

**OBJET :**

**BOULEVARD  
URBAIN**

**ENQUETES  
PUBLIQUES**

**DEMANDE  
D'AUTORISATION  
AU TITRE DE LA  
LOI SUR L'EAU**

**AVIS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**DIRECTION  
GENERALE DES  
SERVICES  
TECHNIQUES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**



Séance du 16 décembre 2011

**Vu** le Code de l'environnement, notamment ses articles L 214 -1 à L 214-6 (loi sur l'eau),

**Vu** le décret N°93-742 du 29 mars 1993 modifié par le décret N° 2006-880 du 17 juillet 2006 relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues par les articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'environnement pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques,

**Vu** la délibération n°19 du Conseil communautaire de Vichy val d'Allier du 16 décembre 2009 approuvant le lancement opérationnel du projet de Boulevard urbain par tranches et autorisant le Président à engager les procédures administratives et de marchés publics nécessaires à la mise en œuvre du projet,

**Vu** le dossier de demande d'autorisation au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'environnement concernant la réalisation du Boulevard urbain (tranches 1 et 2),

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2922/2011 du 19 octobre 2011 portant ouverture des enquêtes publiques conjointes, valant enquête au titre des articles L 123-1 et suivants du Code de l'environnement, valant publicité de l'étude d'impact, parcellaire, valant demande d'autorisation au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'environnement, relatives à la réalisation du Boulevard urbain (tranches 1 et 2) sur le territoire des communes de Vichy et Cusset,

**Vu** l'enquête publique en cours depuis le 15 novembre 2011 jusqu'au 16 décembre 2011,

**Considérant** que le dossier de demande d'autorisation au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement concernant la réalisation des tranches 1 et 2 du Boulevard urbain permet d'apprécier les enjeux environnementaux associés à la zone d'étude et au projet global sur les aspects acoustique et qualité de l'air, prévention des crues, paysage, milieu naturel,





Séance du 16 décembre 2011

**Considérant** l'avis de l'autorité environnementale du 11 octobre 2011 estimant que l'analyse des impacts au regard des enjeux identifiés est satisfaisante et que les mesures prises en faveur de l'environnement sont globalement adaptées aux enjeux,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable sur le dossier de demande d'autorisation au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'environnement concernant la réalisation du Boulevard urbain (tranches 1 et 2) sur le territoire des communes de Vichy et Cusset.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.  
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**VILLE DE VICHY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 16 décembre 2011**

**N°29**

**OBJET :**

**PONT ARISTIDE  
BRIAND**

**ETUDE DE  
CIRCULATION**

**CONVENTION DE  
PARTICIPATION ET  
DE FINANCEMENT**

**DIRECTION  
GENERALE DES  
SERVICES  
TECHNIQUES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

le :

*Publiée ou notifiée*

le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code des marchés publics,



**Vu** l'article 2 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, modifiée par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004,

**Considérant** que le pont Aristide Briand dit « pont de Bellerive » constitue l'une des deux entrées routières dans la ville de Vichy depuis la rive gauche de l'Allier et est un lien fondamental dans les échanges intra urbains entre les villes de Vichy et Bellerive-sur-Allier,

**Considérant** que le pont supporte quotidiennement une circulation, tous modes de déplacement confondus, très importante et que des difficultés de franchissement aux heures de pointe sont avérées,

**Considérant** l'intérêt d'améliorer les conditions de cette circulation et de faciliter celles dite en mode doux associant les piétons, les cyclistes et les transports en commun,

**Considérant** la proposition faite par la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier de réaliser une étude de circulation spécifique au pont Aristide Briand, en partenariat avec les deux communes concernées,

**Considérant** le projet de convention annexé définissant les conditions de la réalisation de l'étude de circulation et de répartition des divers flux sur le périmètre opportun concerné, et déterminant les conditions de participation financière des Villes de Vichy et de Bellerive-sur-Allier et de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'adopter les dispositions de la convention telle qu'annexée,
- d'autoriser M. le Maire à signer cet acte,



**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.  
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 16 Décembre 2011

**N°30**

**OBJET :**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRIX**

**LUCIEN LAMOUREUX**

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ATTRIBUTION 2011**

**DESIGNATION  
DU LAUREAT**

**ANNEE 2012**

**FIXATION DU  
MONTANT DU PRIX**

**DIRECTION  
DES AFFAIRES  
GENERALES**

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*Le :*

M. le Maire,

**Vu** la délibération du 16 novembre 1979 par laquelle le Conseil municipal a décidé la création du « Prix Lucien LAMOUREUX » qui doit récompenser chaque année le meilleur artisan de l'arrondissement de VICHY, sans distinction de profession ni d'âge, conformément à l'esprit du legs fait à la Ville de VICHY par Madame Veuve LAMOUREUX née DIOUX,



Séance du 16 décembre 2011

**Vu** la délibération du 27 février 1981 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le règlement du « Prix Lucien LAMOUREUX » qui stipule, dans l'article 3, que le montant du prix sera déterminé chaque année par le Conseil municipal,

**Vu** la délibération n° 32 du 15 décembre 2010 par laquelle le Conseil municipal a fixé le montant du prix pour l'année 2011 à deux mille euros (2 000 €),

**Vu** l'avis émis par la Commission municipale qui s'est réunie le 24 novembre 2011, proposant comme lauréat du prix 2011 :

Madame Virginie POUJOL  
Décoratrice  
10 rue des Trois Sœurs  
03200 VICHY

**Propose** au Conseil municipal :

- de retenir le lauréat conformément à l'avis émis par la Commission susnommée,

- fixe à deux mille euros (2 000 €) le montant du prix à attribuer pour l'année 2012,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne comme lauréat du prix 2011 :

▪ Madame Virginie POUJOL  
10 rue des Trois Sœurs  
03200 VICHY



- dit que le montant de ce prix pour l'année 2011, soit deux mille euros (2 000 €) sera imputé à l'article 6714, fonctionnalité 94 du budget de la Ville pour l'année 2011,

- fixe à deux mille euros (2 000 €) le montant du prix à attribuer pour 2012,

- dit que la dépense sera imputée à l'article 6714, fonctionnalité 94 du budget de la Ville pour l'année 2012,

- Charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....  
A Vichy, le 16 décembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 16 Décembre 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**N°31**

**OBJET :**

**STATUT DE STATION  
DE TOURISME**

**DEMANDE DE  
CLASSEMENT**

**DIRECTION  
DES AFFAIRES  
GENERALES**

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

***Rendue exécutoire :***

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*Le :*

**M.** le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code du tourisme et notamment son article L. 133-13 et suivants,

**Vu** la loi n° 2006-437 du 14 avril 2006 portant dispositions diverses relatives au tourisme,





Séance du 16 décembre 2011

**Vu** le décret 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme,

**Vu** le décret du Ministère de l'Intérieur en date du 25 mai 1912 relatif au classement de la Ville de VICHY en station hydrominérale,

**Vu** l'arrêté n° 2010-679 du Préfet de l'Allier en date du 3 mars 2010 dénommant la Commune de VICHY en commune touristique pour une durée de cinq (5) ans,

**Considérant** que VICHY est une station classée avant le 1<sup>er</sup> janvier 1924 et qu'elle perdra son classement le 3 mars 2015,

**Considérant** qu'il convient de solliciter le classement de la Ville de VICHY en station de tourisme sur la base du dossier réglementaire constitué à cet effet et ce conformément à la réforme du régime juridique relatif aux procédures de classement des communes touristiques et stations de tourisme,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'approuver le dossier de demande de classement de la Commune en station de tourisme ci-annexé,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter le classement de la Commune en station de tourisme et à signer tout document s'y rapportant,
- de déclarer qu'à ce titre la collectivité n'a pas fait l'objet, de son fait, d'une infraction aux législations et réglementations sanitaires durant les trois (3) années précédentes celle de la présente demande,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 16 Décembre 2011

**N°32**

**OBJET :**

**INDEMNISATION DES  
DOMMAGES SUBIS  
PAR UN TIERS**

**SUITE A LA  
DEGRADATION DE  
MATERIEL**

**REMBOURSEMENT**

**DIRECTION  
DES AFFAIRES  
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*Le :*

**M. le Maire,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que lors de l'exposition « La Médiathèque se la Joue » en mars 2011, M. Romain CORRE a mis à disposition de la Médiathèque une console X Box 360 d'un montant de cent quatre vingt dix neuf euros (199 €) pour les besoins de l'exposition,



Séance du 16 décembre 2011

**Considérant** que lors de l'exposition, la console est tombée en panne du fait de son utilisation intensive et que M. Romain CORRE afin de permettre la poursuite de l'exposition a dû acheter une nouvelle console,

**Considérant** que l'assurance responsabilité civile de la Ville de VICHY ne garantit pas le sinistre du fait d'une franchise de deux cents euros (200 €) et que l'assurance exposition de la Ville de VICHY ne couvre pas ce dommage,

**Considérant** qu'il serait anormal de faire supporter à M. Romain CORRE la dégradation de sa console pour un montant de cent quatre vingt dix neuf euros (199 €),

**Propose** au Conseil municipal :

- de rembourser la somme de cent quatre vingt dix neuf euros (199 €) à M. Romain CORRE,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,

- dit que la dépense sera imputée à l'article 6132 fonctionnalité 020 du budget de la Commune pour l'année 2011,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.  
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**VILLE DE VICHY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 16 Décembre 2011**

**N°33**

**OBJET :**

**DROITS ET BIENS  
IMMOBILIERS**

**CESSION**

**IMMEUBLE  
49 ET 52 RUE DE  
CHATEAUDUN ET 68  
BOULEVARD  
DENIERE (EN PARTIE)  
03200 VICHY**

**AU PROFIT DE LA  
COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
VICHY VAL D'ALLIER**

**DIRECTION  
DES AFFAIRES  
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1,



Séance du 16 décembre 2011

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 3211-14,

**Vu** les actes en date du 29 juillet et 8 août 1997, du 9 et 10 décembre 1999 et du 31 juillet 2011, par lesquels la Ville de VICHY s'est rendue acquéreur des propriétés sises 49 et 52 rue de Chateaudun et 68 boulevard Denière à VICHY,

**Vu** l'avis des services fiscaux en date du 2 décembre 2011,

**Vu** la lettre en date du 6 octobre 2011 par laquelle la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier a fait part de sa proposition d'acquérir à l'euro symbolique les propriétés suivantes :

- 49 rue de Chateaudun, cadastrée AH 325
  - 52 rue de Chateaudun, cadastrée AH 333 et AH 334
  - 68 boulevard Denière pour 4 m<sup>2</sup> seulement, cadastrée AH 278
- pour la réalisation du boulevard Urbain, les frais liés à cette opération étant à la charge exclusive de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier,

**Considérant** que la cession de ces biens immobiliers en très mauvais état avaient été acquis dans le but d'être rétrocédés pour la réalisation du boulevard urbain,

**Propose** au Conseil municipal :

- de céder à la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier 9 place Charles de Gaulle 03200 VICHY les biens immobiliers susvisés à l'euro symbolique,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,



Séance du 16 décembre 2011

- dit que la recette relative à cette cession sera imputée à l'article 775, fonctionnalité 01 du budget de la Commune pour l'année 2011,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.  
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**VILLE DE VICHY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 16 Décembre 2011**

**N°34**

**OBJET :**

**DROITS ET BIENS  
IMMOBILIERS**

**IMPLANTATION D'UN  
POSTE GRDF SUR LE  
MUR D'ENCEINTE  
RUE ROOVERE DU  
TRIBUNAL  
D'INSTANCE 26  
BOULEVARD CARNOT  
A VICHY**

**CONVENTION DE  
SERVITUDE**

**DIRECTION  
DES AFFAIRES  
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 16 décembre 2011

**Vu** la demande de l'entreprise VIGILEC PAULY mandatée par la Société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) pour l'implantation d'un poste gaz sur le mur d'enceinte du Tribunal d'instance de Vichy côté rue Roovère.

**Considérant** que cette installation crée une servitude immobilière et doit donc être acté par acte notarié et enregistrée à la Conservation des hypothèques,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'autoriser la signature de tout acte à intervenir avec GRDF ou son mandataire pour l'inscription de cette servitude sur une propriété municipale,

- précise que l'ensemble des frais liés à cette opération seront à la charge exclusive de GRDF ou de son mandataire,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,





**VILLE DE VICHY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 16 Décembre 2011**

**N°35**

**OBJET :**

**DROITS ET BIENS  
IMMOBILIERS**

**CONVENTION DE  
SERVITUDE  
D'ASSAINISSEMENT  
SUR LA PARCELLE  
ZA 41  
03300 CREUZIER-LE-  
VIEUX**

**CONVENTION DE  
SERVITUDE**

**DIRECTION  
DES AFFAIRES  
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 16 décembre 2011

**Vu** la demande du 22 septembre 2011 de la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier concernant l'établissement de servitudes d'utilité publique pour la réalisation d'un réseau d'assainissement pour le transfert des eaux usées de la station d'épuration de VENDAT et de SAINT REMY-EN-ROLLAT vers la station d'épuration de Vichy Rhue à CREUZIER-LE-VIEUX,

**Considérant** que cette installation crée une servitude immobilière qui fait l'objet de l'arrêté préfectoral 2587/2011 du 8 septembre 2011 et sera inscrite au PLU de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, et ne nécessite donc pas d'acte notarié et d'un enregistrement à la Conservation des hypothèques de CUSSET,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'autoriser la signature de tout document à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier pour l'inscription de cette servitude sur une propriété communale,

- précise que l'ensemble des frais liés à cette opération seront à la charge exclusive de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 16 Décembre 2011

**N°36**

**OBJET :**

**LOTISSEMENT DES  
SAULES**

**VOIE D'ACCES**

**DENOMINATION**

**IMPASSE DU PORT  
BOUTIN**

**DIRECTION  
DES AFFAIRES  
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

le :

*Publiée ou notifiée*

le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la demande de la Société d'Economie Mixte Immobilière de VICHY (SEMIV) sollicitant une dénomination par une voie desservant le lotissement des Saules à VICHY situé au nord de la PERGOLA,



Séance du 16 décembre 2011

**Considérant** l'intérêt de dénommer cette voie pour l'acheminement du courrier aux résidents de ce lotissement,

**Considérant** que la ville de Creuzier-le-Vieux a d'ores et déjà conféré à une partie de cette même voie, située sur son territoire, le nom d' « Impasse du Port Boutin » ;

**Propose** au Conseil municipal :

- d'attribuer la dénomination « Impasse du Port Boutin » à la voie desservant le lotissement des Saules situé quartier des Saules à VICHY, tel que figurant au plan annexé, pour sa partie située sur le territoire communal ;

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.  
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 16 Décembre 2011

**N°37**

**OBJET :**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**DENOMINATION  
DE VOIE D'ACCES**

**RUE DE LA  
GRANDE CHAISE**

**03200 VICHY**

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**DIRECTION  
DES AFFAIRES  
GENERALES**

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

le :

*Publiée ou notifiée*

le :

M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que la dénomination de la « rue de la Grand' Chaise » anciennement usitée est abandonnée dans l'usage au profit de « rue de la Grande Chaise » ;



Séance du 16 décembre 2011

**Propose** au Conseil municipal :

- d'attribuer la dénomination « rue de la Grande Chaise », tel que figurant au plan annexé,
- de conserver la mémoire du nom d'origine en précisant l'ancien nom en bas des plaques de rue avec la mention « anciennement rue de la Grand' chaise »,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.  
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**VILLE DE VICHY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 16 Décembre 2011**

**N°38**

**OBJET :**

**PROJET DE LIGNE A  
GRANDE VITESSE  
PARIS-ORLEANS-  
CLERMONT/FERRAND  
-LYON**

**CONTRIBUTION DE  
LA VILLE DE VICHY  
AU DEBAT PUBLIC**

**DIRECTION  
DES AFFAIRES  
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question N°27), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (jusqu'à la question N°29), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE (jusqu'à la question N°27) Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Lucienne BARTHELAT à Léo FURHMANN, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Kheira CHORFI à Bernard KAJDAN, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN (à partir de la question N°29), Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Marie-Odile COURSOL, William ATHLAN, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*Le :*

**M.** le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire modifiée par la loi n° 99-533 du 25 Juin 1999,



Séance du 16 décembre 2011

**Vu** l'inscription du projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon dans la loi Grenelle du 3 août 2009,

**Vu** le dossier du maître d'ouvrage - Réseau Ferré de France - déposé dans le cadre du débat public organisé d'octobre 2011 à janvier 2012 par la commission particulière du débat public LGV POCL.

**Considérant** les résultats des études engagées à ce jour sur les quatre scénarios retenus par le maître d'ouvrage,

**Considérant** que ce projet est d'un intérêt majeur pour Vichy en termes d'attractivité et de développement économique et touristique,

**Considérant** par conséquent la nécessité pour Vichy d'exprimer sa position en déposant un cahier d'acteur auprès de la commission,

**Propose** au Conseil municipal :

- de soutenir le projet de création de la LGV Paris-Orléans-Clermont/Ferrand-Lyon,
- d'adopter la motion ci-jointe, qui propose les grandes orientations autour desquelles s'orientera le cahier d'acteur de la Ville de Vichy,
- de confier au Maire de Vichy le soin d'élaborer un cahier d'acteur en ce sens et de l'autoriser à le déposer auprès de la Commission particulière du débat public LGV POCL.

**Après examen et délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 16 décembre 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**Conseil municipal du 16 Décembre 2011**  
**Délibération N°39 - MOTION POUR LE MAINTIEN DE L'ORGUE**

**AU PRIEURÉ DE ST-GERMAIN-DES-FOSSES**

Le 10 Novembre 2011, l'Association pour la Musique d'Orgue (APLMO) dépêchait une entreprise au Prieuré de Saint-Germain des Fossés, propriété de la Commune de Saint Germain des Fossés pour procéder sans aucune autorisation du propriétaire des lieux, à la dépose d'un orgue qu'elle considère lui appartenir, installé en ce lieu depuis 1994.

La Ville de Vichy s'étonne de cette décision radicale.

Depuis 2010 l'association refuse les propositions de nouvelle convention, conforme à la législation, pour régler l'utilisation du site et préserver à la fois sa vocation culturelle et sa vocation culturelle. Tout récemment elle a refusé la médiation du Sous-préfet de Vichy pour parvenir à un accord tripartite, association/commune/affectataire.

**La Ville de Vichy souhaite rappeler :**

- Que l'achat de cet orgue par l'APLMO et son installation au Prieuré de Saint Germain ont été financées à 93,5 % par des fonds publics : Etat (26,5%), Région (7,9%), Département (11,9%), Ville de Vichy (16,8%), Ville de Saint-Germain-des-Fossés (30,4%), l'association n'apportant pour sa part que 6,5 %.
- Que lors de la décision de la Ville de Vichy de concourir au financement de l'opération, l'association avait clairement pour objet, avec cet instrument, « *de concourir à la promotion de la musique d'orgue à Vichy* ». Ce qui a permis aux élèves de la classe d'orgue du conservatoire de Vichy de pouvoir, jusqu'à fin 2010, s'y exercer toutes ces dernières années. Depuis, le conservatoire est privé de cette possibilité, ce qui est très pénalisant pour les élèves et les professeurs.
- Que l'installation de cet orgue au Prieuré de Saint-Germain des Fossés en 1994 a recueilli l'assentiment de toutes les parties pour des raisons explicitées clairement par le Président de l'Association de l'époque, Monsieur Joseph Verdier : « *Qualité du site, histoire, architecture, acoustique, disponibilité, accessibilité et proximité immédiate vocation culturelle bien affirmée, développement potentiel...* ».

Aussi, la Ville de Vichy :

- Condamne les méthodes de l'association APLMO et lui demande de préciser ses motivations et ses intentions quant à l'avenir de l'orgue.
- S'oppose fermement au démontage et au transfert de l'orgue installé dans l'Eglise du Prieuré.
- Invite les parties à se rapprocher et à négocier une nouvelle convention.

Motion adoptée à l'unanimité.

En Mairie, à Vichy, le 16 Décembre 2011.